



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44683</b>	De <b>Mme Valérie Beauvais</b> ( Les Républicains - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Contrats de fourniture d'énergie	<b>Analyse</b> > Contrats de fourniture d'énergie.
Question publiée au JO le : <b>08/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la résiliation unilatérale du contrat de fourniture de gaz ou d'électricité que constatent de nombreux consommateurs, *a posteriori* et sans avoir donné leur accord. Cette pratique est constatée depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, ouverture qui était censée bénéficier aux consommateurs afin qu'ils puissent librement choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel parmi une liste de 30 fournisseurs d'électricité et 18 fournisseurs de gaz naturel. Cependant cette ouverture du marché de l'énergie, qui permet de lutter contre les monopoles et les pratiques anti-concurrentielles, semble porter préjudice aux consommateurs. En effet, si le cadre réglementaire général s'impose à tous les fournisseurs, les tarifs réglementés ne sont eux pratiqués que par les opérateurs historiques tels qu'EDF et ENGIE. Les consommateurs qui découvrent que leur contrat de fourniture d'énergie a été résilié unilatéralement puis repris par un autre fournisseur se trouvent donc dans une situation d'insécurité juridique. Les conditions du contrat ne sont effectivement pas respectées et les tarifs peuvent significativement varier, il n'y donc plus d'accord ni sur le prix, ni sur la partie co-contractante. Dans ces conditions, elle lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de protéger les consommateurs d'une situation d'insécurité juridique qui n'est plus tolérable étant donné l'actualité en matière d'envolée des tarifs de l'énergie.